Logo de l’émetteur

**Note d’information relative à l’offre de (Nom de l’instrument de placement offert) par (Nom de l’émetteur)**

Le présent document a été établi par (nom de l’émetteur ou de l’offreur).

Le présent document n’est pas un prospectus et n’a pas été vérifié ou approuvé par l’autorité des services et marchés financier.

Cette note d’information est correcte à la date du XX.

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT**

**Partie I : Principaux risques propres à l’émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l’offre concernée.**

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l’assemblée générale.

L’émetteur estime que les risques les plus importants pour l’investisseur sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Risques propres à l’émetteur - opérationnels et commerciaux : | Veuillez indiquer ici vos risques de développement, de production, de distribution, de ventes, d’infrastructure, de permis, etc. ? |
| Risques propres à l’émetteur - liés aux subventions : | Dépendez-vous de subventions et existe-t-il un risque lié à la perte de celles-ci ? |
| Risques propres à l’émetteur - gouvernance : | Veuillez indiquer si votre structure dépend de personnes à responsabilité clef. Avez-vous l’expertise dont vous avez besoin ? avez-vous une équipe stable ? Avez-vous encadrement suffisant : CA, AG, comité de conseil interne ou externe ? |
| Autres risques : | … |

**Partie II : Informations concernant l’émetteur.**

A. Identité de l’émetteur

|  |  |
| --- | --- |
| 1.1 Siège social et pays d’origine | XX |
| 1.2 Forme juridique | XX |
| 1.3 Numéro d’entreprise ou équivalent | XX |
| 1.4 Site internet | XX |
| 2. Activités de l’émetteur | XX |
| 3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l’émetteur. | XX |
| 4. Eventuelles opérations conclues entre l’émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires. | Ou déclaration négative appropriée. |
| 5.1 Identité des membres de l’organe légal d’administration de l’émetteur. | XX |
| 5.2 Identité des membres du comité de direction. | XX |
| 5.3 Identité des délégués à la gestion journalière. | XX |
| 6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l’émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d’autres avantages. | Ou déclaration négative appropriée. |
| 7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l’article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse. | Ou déclaration négative appropriée. |
| 8. Description des conflits d’intérêts entre l’émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d’autres parties liées. | Ou déclaration négative appropriée. |
| 9. Identité du commissaire aux comptes. | Le cas échéant. |

B. Informations financières concernant l’émetteur

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Comptes annuels des deux derniers exercices. | Veuillez joindre les comptes en annexe (pour autant que la structure ait déjà été en activité à ce moment).  Dans le cas où les comptes d’un ou des deux derniers exercices n’ont pas été audités conformément à l’article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du 11 juillet 2018, ajouter ici la mention suivante : « Les présents comptes annuels n’ont pas été audités par un commissaire et n’ont pas fait l’objet d’une vérification indépendante ». |
| 2. Fonds de roulement net. | Le fonds de roulement net est-il suffisant au regard des obligations actuelles de la structure ? Dans la négative comment apporterez-vous le complément nécessaire ? (Fonds de roulement net = actifs circulants – dettes à courts terme) |
| 3.1 Capitaux propres. | Indiquer ici le niveau des capitaux propres à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d’établissement de la présente note.  Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d’estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. Pour notre structure [préciser], il est de XX au [date]. Plus le ratio est élevé, plus l’organisation est indépendante. |
| 3.2 Endettement. | Indiquer ici le niveau d’endettement (en distinguant les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d’établissement de la présente note. |
| 3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l’émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine. | XX |
| 3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l’émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine. | XX |
| 4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note. | XX ou déclaration négative appropriée. |

**Partie III : Informations concernant l’offre des instruments de placement**

A. Description de l’offre

|  |  |
| --- | --- |
| 1.1 Montant minimal de l’offre. | (le cas échéant) |
| 1.2 Montant minimal de souscription par investisseur. | XX |
| 1.3 Montant maximal de souscription par investisseur. | (le cas échéant) |
| 2. Prix total des instruments de placement offerts. | XX |
| 3.1 Date d’ouverture de l’offre. | XX |
| 3.2 Date de clôture de l’offre. | XX |
| 3.3 Date d’émission des instruments de placement. | XX |
| 4. Droit de vote attaché aux parts. | XX |
| 5. Modalités de composition du Conseil d’administration. | (Exemples : Quota d’administrateurs garants dans le CA ?, double majorité pour l’élection des administrateurs ?, etc.) |
| 6. Frais à charge de l’investisseur. | XX |
| 7. Allocation en cas de sursouscription | Brève description de la procédure d’allocation. (Exemple : « remboursement des derniers arrivés ») |

B. Raisons de l’offre

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Utilisation projetée des montants recueillis. | XX |
| 2. Détails du financement de l’investissement ou du projet que l’offre vise à réaliser. | Veuillez indiquer le détail des montants de vos projets investissements et le caractère suffisant ou non du montant de l’offre pour la réalisation de l’investissement ou du projet considéré. |
| 3. Autres sources de financement pour la réalisation de l’investissement ou du projet considéré | Veuillez indiquer les montants et la provenance de ces sources de financements (banques, prêts d’actionnaires, etc.)  Et signaler si ces sources sont déjà acquises. |
| 4. Pour plus d’information veuillez consulter le plan financier disponible ici : XX | |

**Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts**

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Nature et catégorie des instruments de placement. | XX |
| 2.1 Devise des instruments de placement. | XX |
| 2.2 Dénomination des instruments de placement. | XX |
| 2.3 Valeur nominale des instruments de placement. | XX |
| 2.4 Valeur comptable de la part au XX | (Méthode de calcul à utiliser: (Capitaux propres/Capital) X valeur nominale). |
| 2.5 Risque de fluctuation du prix du titre : | Le remboursement éventuel des parts se fera-t-il au prix de la valeur comptable ? |
| 2.6 Plus-value | Les éventuelles plus-values sont-elles limitées ou interdite par vos statuts ? |
| 3. Modalités de remboursement. | XX |
| 4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l’émetteur en cas d’insolvabilité | XX |
| 5.Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement. | XX |
| 6. Le cas échéant, taux d’intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d’intérêt applicable au cas où le taux d’intérêt n’est pas fixe. | XX |
| 7. Politique de dividende | XX |
| 8. Date de paiement de l’intérêt ou de la distribution du dividende. | XX |

**Partie V : Autres informations importantes**

|  |  |
| --- | --- |
| Résumé de la fiscalité : | Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l’impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. **Pour l’année de revenus 2018, exercice d’impôts 2019, le montant de l’exonération s’élève à 640€.** Voir l’avis relatif à l’indexation automatique en matière d’impôts sur les revenus. — Exercice d’imposition 2019, Moniteur belge du 26 janvier 2018 p.6591 ). |
| Plainte concernant le produit financier | En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à *« coordonnées du contact auprès de l’émetteur. »*  Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be). |